

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**BACHELIER EN AGRONOMIE :  
STAGE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**  
DOMAINE: SCIENCES AGRONOMIQUES ET INGENIERIE BIOLOGIQUE

<p><b>CODE : 1101 02 U33 D3</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 101</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 16 août 2023,  
sur avis conforme du Conseil général**

# **BACHELIER EN AGRONOMIE : STAGE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

### **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant, *dans le respect de la législation en vigueur et/ou des règles et bonnes pratiques en matière, d'éthique, d'environnement, de qualité, d'hygiène et de santé,*

- ◆ de mettre en oeuvre des compétences techniques et humaines dans les conditions réelles d'exercice du métier de bachelier en agronomie ;
- ◆ de s'intégrer dans le milieu professionnel en participant à des tâches attribuées ;
- ◆ de rédiger un rapport de stage conformément aux consignes établies.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

##### **En biologie animale et microbiologie**

- ◆ d'identifier et de décrire les structures chimiques des biomolécules et d'en expliquer des propriétés et/ou des rôles ;
- ◆ de décrire la structure et d'expliquer le fonctionnement d'une cellule animale ;
- ◆ d'expliquer les principes de base de la génétique animale et d'analyser une situation problématique de croisements génétiques à caractère zootechnique.
- ◆ d'identifier, de classer et de décrire les caractéristiques des principaux animaux d'élevage et types de parasites, d'expliquer des conséquences de ces derniers et le cas échéant, de la prophylaxie à appliquer.
- ◆ d'identifier les types de microorganismes, de décrire les principales caractéristiques morphologiques et physiologiques des bactéries, d'expliquer les paramètres influençant le

développement des microorganismes, d'expliquer leurs rôles bénéfiques et/ou néfastes dans le secteur de l'agronomie.

**Pour le stage orienté d'insertion socioprofessionnelle,**  
*en référence au profil professionnel de la section dans laquelle il est inscrit,  
face à des situations spécifiques liées à la profession,  
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,  
conformément aux consignes données,*

- ◆ de corroborer son projet de formation au vu des différentes situations professionnelles en élaborant un rapport synthétique et succinct comportant :
  - une description des contextes institutionnel et relationnel (entreprise ou organisme) et des différentes tâches rencontrées,
  - une description des différents environnements dans lesquels s'exerce la profession tout en se situant face à son orientation professionnelle et son projet personnel.

#### **Pour Pédologie et fertilisation des sols**

- ◆ d'expliquer des caractéristiques et des propriétés d'un sol, d'un amendement et d'un engrais ;  
*dans le respect de l'environnement et de la législation en vigueur,*
- ◆ de raisonner et de calculer l'apport d'un amendement et d'un engrais à un sol et à une production végétale.

#### **Pour phytotechnie générale**

- ◆ d'établir et d'exploiter des itinéraires culturaux ;
- ◆ d'expliquer l'influence du climat sur les productions végétales ;
- ◆ d'expliquer les principes généraux de l'amélioration génétique des végétaux et de critiquer les avantages et limites de ces techniques de sélection ;

### **2.2. Titres pouvant en tenir lieu**

Attestations de réussite des unités d'enseignement « Biologie animale et microbiologie » code n° 021505U33D2 et « Bachelier : stage orienté d'insertion socioprofessionnelle » code n° 2090 01 U31 D1 ET « Pédologie et fertilisation des sols », code n° 1531 02 U33 D3 ET « Phytotechnie générale », code n° 1621 01 U33 D4 classées dans l'enseignement supérieur de type court

### **3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

- ◆ de rédiger un rapport et éventuellement de le présenter oralement :
  - décrivant les activités/tâches menées,
  - mettant en évidence le résultat de ses activités,
  - comportant une analyse critique des activités/tâches menées durant le stage et mettant en évidence les liens entre sa formation et ses compétences professionnelles,

- en respectant les consignes données par le chargé de cours d'encadrement du stage,
- ◆ de respecter les termes de la convention de stage et des consignes : les travaux effectués/le respect des horaires, de la sécurité, la présence du journal de bord ...

**Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le niveau d'organisation et de dextérité : la capacité d'organisation de l'environnement spatial et matériel propre au soin, la maîtrise gestuelle,
- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité à faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

## **4. PROGRAMME**

### **4.1. Programme pour les étudiants**

L'étudiant sera capable :

*au sein d'une entreprise ou d'un organisme dans le domaine de l'agronomie,*

*dans le respect des consignes données par le chargé de cours,*

*dans le respect de la législation en vigueur et/ou des règles et bonnes pratiques en matière, d'éthique, d'environnement, de qualité, d'hygiène et de santé.*

- ◆ de participer activement aux différents travaux du métier du « bachelier en agronomie – orientation : techniques et gestion agricoles », en référence au profil professionnel, en développant son autonomie et ses capacités d'auto-évaluation au sein de l'entreprise ou de l'organisme ;
  - ◆ de décrire l'organisation générale du lieu du stage ;
- dans le cadre des activités préalablement définies par le personnel chargé de l'encadrement en accord avec la personne-ressource de l'entreprise ou de l'organisme,*
- ◆ d'utiliser à bon escient et avec respect le matériel mis à sa disposition ;
  - ◆ d'appliquer avec rigueur les règles de sécurité et de protection des biens et des personnes ;
  - ◆ en fonction de l'organisation et des besoins du lieu du stage, de réaliser des travaux ponctuels et/ou périodiques ;
  - ◆ de tenir à jour un journal de bord du stage
  - ◆ de rédiger un rapport d'activités mettant en évidence le résultat de ses acquis ;

Ces éléments feront l'objet d'une convention entre les parties concernées : étudiant – école - entreprise.

#### 4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement devra :

- ◆ se concerter préalablement avec la personne-ressource de l'entreprise ou de l'organisme et l'étudiant, afin de définir clairement les activités prévues pour ce dernier ;
- ◆ informer l'étudiant de ses obligations et devoirs découlant de la convention de stage ;
- ◆ d'évaluer l'intégration de l'étudiant au sein de l'équipe avec laquelle il est amené à travailler ;
- ◆ superviser les activités de l'étudiant durant le stage et remédier aux problèmes ;
- ◆ accompagner l'étudiant dans la préparation de son rapport de stage ;
- ◆ d'évaluer de manière formative l'étudiant selon les modalités fixées par le Conseil des études ;

#### 5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

#### 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

#### 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Code U

7.1. Etudiant : 120 périodes

Z

7.2. Encadrement du stage :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement du stage d'intégration professionnelle du bachelier en agronomie	CT	I	20
Total des périodes			<b>20</b>
Nombre d'ECTS			<b>5</b>